

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire privé SAINTE-
MARTHE
Collège SAINTE-MARTHE
Pézenas (Hérault)**

Note de Première Phase (NPP)

Mars 2011 – N° 0340907B _RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

**Groupe scolaire privé SAINTE-
MARTHE
Collège SAINTE-MARTHE
Pézenas (Hérault)**

Note de Première Phase (NPP)

Mars 2011 – N° 0340907B_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	BOVER Frédéric	Ingénieur de projet
Vérificateur	AUBERT Marc	Chef de projet
Approbateur	DURLET-BOUEXIERE Isabelle	Contrôleur qualité

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

Le collège privé Sainte-Marthe (ETS n°0340907B) est localisé 18 rue Alcide Trinquat en centre ville de la commune de Pézénas (Hérault).

Le collège Sainte Marthe fait partie du groupe scolaire privé Sainte Marthe qui comprend également une école élémentaire (ETS n°0341221T) faisant l'objet d'un diagnostic spécifique. Par ailleurs, il est à noter la présence de l'école maternelle Sainte-Marthe, rue Victor Hugo à environ 100 m du Collège. Le site de la maternelle n'est pas concerné par cette démarche.

Le collège Ste Marthe, d'une superficie de 1085 m², accueille 270 adolescents âgés de 10 à 17 ans. Les bâtiments accueillant le collège sont présents sur le site pour partie depuis le XVIII^e siècle pour le bâtiment principal, depuis 1953 pour les autres bâtiments. Le site a été construit au droit des fossés extérieurs des remparts de la ville. Il a d'abord été occupé par la Communauté des Sœurs de Jeanne Delanoue jusqu'en 1953, date de l'installation de l'ETS.

L'établissement est composé :

- d'un bâtiment principal sur 4 niveaux, y compris des caves en sous-sol semi-enterré, celles-ci accueillant un atelier de stockage de matériel, inaccessible aux enfants et deux salles de classe sur dalle béton recouvert de carrelage, avec VMC ;
- des bâtiments annexes sur 2 niveaux, accueillant des salles de classes ;
- d'aménagements extérieurs comprenant une cour extérieure recouverte d'enrobé, sans jardin pédagogique.

Il est à noter qu'une ancienne cuve de fuel a été recensée au droit de l'ETS, dans la cave servant d'atelier et non accessible aux élèves. Cette cuve a été inertée, le chauffage de l'établissement étant actuellement au gaz de ville. Aucun incident/accident concernant cette cuve n'a été recensé et aucun indice visuel ou

olfactif de pollution n'a été relevé lors de la visite.

Résultats des études historiques et documentaires :

L'établissement est visé par un diagnostic des sols de la démarche nationale « Etablissements sensibles » du fait de sa superposition supposée avec une ancienne fabrique de produits chimiques (site BASIAS n°LRO3401428).

Les recherches historiques effectuées ont permis d'infirmer la superposition de ce site BASIAS avec le collège. En effet les recherches complémentaires permettent de localiser ce site, rue Reboul (numéro de rue non connu), soit à environ 400 m au nord-ouest de l'ETS. L'activité du site se serait déroulée de 1810 à 1822. Une liste de certains des produits chimiques fabriqués sur le site a pu être retrouvée (fabrication notamment de cendres gravelées, crème de tartre, acide sulfurique et d'autres acides minéraux, potasse, acétate de plomb, soude artificielle).

Aucune activité industrielle n'a été recensée au droit du collège.

Le site BASIAS le plus proche, référencé LRO3400420 est localisé à environ 130 m à l'ouest de l'ETS, sis 4 boulevard Sarasin. Ce site, aujourd'hui fermé, avait comme activité la fabrication de produits azotés et d'engrais à partir de 1951. La date de cessation des activités est inconnue.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

Le site étudié est positionné au sein des alluvions anciennes du fleuve de l'Hérault. La nappe d'eaux souterraines est rencontrée à une profondeur comprise entre 6 et 11 m de profondeur au droit du site et s'écoule en direction de l'Hérault, vers le sud-est.

Les sites BASIAS n°LRO3401428 (fabrique de produits chimiques) et n°LRO3400420 (fabrique de produits azotés) sont donc positionnés en amont hydraulique de l'ETS.

Influence potentielle des anciens sites industriels sur le collège

S'agissant d'un collège sans jardin pédagogique, deux scénarios d'exposition sont à considérer :

- l'inhalation de l'air dans le bâtiment dont la qualité serait susceptible d'être dégradée par des pollutions éventuelles provenant des sites BASIAS :

Compte tenu des activités exercées sur les sites BASIAS localisés en amont hydraulique de l'ETS, les substances potentiellement utilisées et/ou fabriquées ne sont pas ou peu volatiles. Ces éléments permettent de ne pas retenir ce scénario.

- L'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Dans le cas présent, aucune activité industrielle n'a été exercée au droit du site. D'autre part, aucune activité susceptible d'être à l'origine d'émissions atmosphériques qui auraient pu former des dépôts sur les sols de surface n'a été mise en évidence lors de l'étude historique. De plus, au regard de l'âge des enfants fréquentant l'établissement (supérieur à 6 ans), le porté main-bouche n'est pas considéré. L'ingestion de sols par les enfants n'a donc pas été considérée.

Ainsi, en l'absence de possibilité de transferts d'une éventuelle pollution au droit des sites BASIAS vers l'établissement scolaire, nous proposons de classer l'ETS n°034907B – Collège Sainte-Marthe en **catégorie A** : « **les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».